MAIRE DE LABARTHE-RIVIERE
2 Boulevard Jeanne D'Arc
31800

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE À 20H00

Président de séance : VOUGNY Claire
Secrétaire : LAFFORGUE Benoît
Conseillers présents : DULAC Arnaud, CAZAUX Sylvie, LAMOURE Sylvie, GOUZENNES Jeanne, PELLIZZARI Georges, DAVAND Sébastien, LAFFORGUE Benoît, DUPLA Aurore, PARMEGIANI Marie-Paule, LAMOURRE Sylvie.

ORDRE DU JOUR :

Affaire n°1 : Délégation au Maire
Affaire n°2 : Création d'un poste d'agent de maîtrise principal
Affaire n°3 : Délégation adjoint
Affaire n°4 : Demande de subvention changement des portes de la cantine de l'école
Affaire n°5 : Demande de subvention réseau fibre
Affaire n°6 : Extinction nocturne de l'éclairage public
Affaire n°7 : Tarification location de salles hiver
Affaire n°8 : Signature de la convention ADS
Affaire n°9 : Prises guirlandes SDEHG
Affaire n°10 : Règlement intérieur du Conseil Municipal
Affaire n°11 : Travaux ONF parcelles 8 et 12

EXAMEN DES AFFAIRES INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR :

Ouverture de la séance à 20h00 et présence des conseillers ci-dessus nommés.

Affaire n°1 : Délégation donnée au Maire en matière de marchés publics.
Rapporteur : Madame le Maire
À l'unanimité, après avoir eu connaissance du modèle de délibération venant complétée la délibération du 05 octobre 2020, permettant à Madame le Maire de prendre toute décision nécessaire concernant les marchés publics, le conseil municipal approuve et adopte donc la délibération n°2022_049.

Affaire n°2 : Création d'un poste d'agent de maîtrise principal
Rapporteurs : Madame le Maire, Monsieur DULAC Arnaud exposent les besoins de la commune et donnent des explications sur l'avancement de grade.
À l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de créer un poste d'agent de maitrise principal et de la modification du tableau des effectifs de la commune, via la délibération 2022_047.

MAIRE DE LABARTHE-RIVIERE
2 Boulevard Jeanne D'Arc
31800

Affaire n°3 : Délégation adjoint
Rapporteur : Madame le Maire
Après la prise de l'arrêté du 01.07.2022 portant retrait de délégation consentie à Madame PLASSIN Nadine, madame le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le maintien de cette dernière dans ses fonctions.
Le vote se déroule à bulletins secrets et obtient les résultats suivants sur les 11 votants : 6 contre, 4 pour et 1 nul.
Sur ces résultats le conseil municipal décide donc de ne pas maintenir Madame PLASSIN Nadine dans ses fonctions d'adjoint au maire via la délibération n°2022_046.

Affaire n°4 : Demande de subvention changement des portes de la cantine de l'école
Rapporteurs : Madame le Maire, Monsieur ADOUE Stéphane
Sur les explications de Monsieur ADOUE Stéphane, présentant la nécessité d'effectuer l'opération et sur présentation du devis de l'entreprise « LAFFORGUE »,
À l'unanimité, le conseil municipal décide de valider le devis, de solliciter une subvention au conseil départemental de la Haute-Garonne, de d'engager à apporter le financement nécessaire pour la réalisation du projet et d'autoriser madame le Maire à signer tout document relatif via la délibération n°2022_051.

Affaire n°5 : Demande de subvention réseau fibre
Rapporteurs : Madame le Maire, Monsieur ADOUE Stéphane
Sur les explications de Monsieur Adoue Stéphane, présentant le projet de la création d'un réseau informatique multi-sites en fibre optique entre la mairie et l'école et sur présentation du devis de l'entreprise « PROSOLUCE »,
À l'unanimité, le conseil municipal décide de valider le devis, de solliciter une subvention au conseil départemental de la Haute-Garonne, de d'engager à apporter le financement nécessaire pour la réalisation du projet et d'autoriser madame le Maire à signer tout document relatif, via la délibération n°2022_052.

Affaire n°6 : Extinction de l'éclairage public
Rapporteurs : Madame le Maire, Madame CAZAUX Sylvie
Après étude de la consommation d'énergie communale, Madame CAZAUX et Madame le Maire s'interrogent à procéder à l'extinction de l'éclairage nocturne public.
À l'unanimité, le conseil municipal décide de consulter les administrés afin de tenir compte de leur avis et de leurs remarques éventuelles. L'option de la consultation citoyenne par voie postale semble la meilleure afin de n'exclure aucune voie (personnes âgées sans application citoyenne).

Affaire n°7 : Tarifications « hiver » des salles communales
Rapporteur : Madame le Maire
Suite à l'augmentation des tarifs énergétiques, Madame le Maire soumet l'idée au conseil municipal d'adapter les prix des locations de salles pour la période du 15 octobre au 01 mai.
A l'unanimité, le conseil municipal décide une augmentation de 30.00€ pour la salle de Camon, de 50.00€ pour la salle des Thermes et de 80.00€ pour la salle « la Halle », via la délibération n°2022_048.

MAIRE DE LABARTHE-RIVIERE
2 Boulevard Jeanne D'Arc
31800

Affaire n°8 : Signature de l'avenant n°1 de la convention ADS

Rapporteur : Madame le Maire

Après avoir présenté l'avenant et la nouvelle grille tarifaire entrant en vigueur au 01.10.2022,

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver l'avenant et d'autoriser madame le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires, via la délibération n°2022_045.

Affaire n°9 : Prises guirlandes SDEGH

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire présente le devis du SDEGH et rappelle la situation énergétique actuelle,

À l'unanimité, le conseil municipal décide de refuser le devis et de rejeter le projet.

Affaire n°10 : Règlement intérieur du Conseil Municipal

Rapporteur : Madame le Maire

Vu l'article l.2121-8 du code général des collectivités territoriales qui rend obligatoire pour les communes de plus de 1000 habitants d'adopter un règlement intérieur, Madame le Maire présente donc un règlement intérieur du conseil municipal.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter celui-ci, via la délibération n°2022_050.

Affaire n°11 : Travaux ONF parcelles 8 et 12

Rapporteur : Madame le Maire, Monsieur DULAC Arnaud

Expliquent que dans le cadre du plan de gestion établi par l'ONF et validé par le conseil municipal, nous souhaitons poursuivre les travaux engagés sur la parcelle forestière n°8.

La phase 1 de ces travaux (dossier de subvention n°00009406) étant terminée, il faudrait désormais commencer la phase 2 consistant en l'ouverture de cloisonnement sylvicole au broyeur suivi d'un dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue avec maintien du gainage.

Madame le Maire présente le devis de l'ONF et précise qu'une demande de subvention à hauteur de 50% sera déposée auprès du conseil départemental ainsi qu'une demande d'autorisation d'anticipation du démarrage des travaux sera faite au vue des conditions climatiques idéales pour mener au mieux ce projet.

A l'unanimité, le conseil municipal valide ce projet, le devis présenté, et laisse le pouvoir à madame le Maire de signer tout document relatif à ce projet, via la délibération n°2022_053.

Fin de séance à 22h00.

Signature du président de séance :

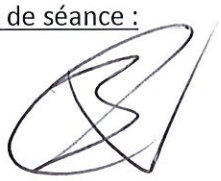

Signature du secrétaire :